



Fédération Nationale des Producteurs de Fruits

Paris, le 15 mai 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Abricot : quand la Confédération paysanne diffuse de fausses informations

Hier, mardi 14 mai, la Confédération paysanne, dans un communiqué de presse intitulé « Abricots : quand Interfel attaque les circuits courts » indiquait que « *les paysannes et paysans vendant leurs produits en direct seront ainsi obligés de s'équiper en matériel de calibrage coûteux et de sceller tous les abricots à confiture dans des emballages fermés* ».

A l'instar de ceux qui pratiquent l'agri-bashing, la Confédération paysanne a volontairement omis certaines informations pour ne retenir que ce qui ferait polémique.

Ainsi, elle oublie de dire que, sans cet accord, les abricots dit confiture, compte tenu de l'avancement de leur maturité et de leurs défauts, n'étaient pas vendus et étaient donc jetés. Cet accord interprofessionnel permet ainsi de valoriser des produits auparavant gaspillés. L'exigence d'un emballage pour cette catégorie d'abricots évite toute tromperie au consommateur, l'abricot confiture ainsi emballé ne peut alors pas être mélangé à du premier choix.

Quant au calibrage des abricots, cette pratique, qui ne nécessite pas forcément d'investissement dans une machine, permet d'apporter aux consommateurs des repères de prix et de qualité. Une homogénéité dans les calibres engendre une meilleure homogénéité dans la qualité gustative.

C'est donc pour ces raisons que la FNPF a soutenu le renouvellement de cet accord existant depuis bientôt 10 ans.

En conclusion : ce sujet, vu en toute objectivité, est tout à fait en cohérence avec la mission première d'Interfel qui est de favoriser la consommation des fruits et légumes frais.

Contacts FNPF : **Charlie GAUTIER**
Co-président
Tél. 06.14.12.85.49

Patrice VULPIAN
Co-président
Tél. 06.07.55.11.64